

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2061

21 septembre 2007

SOMMAIRE

15 Brasseur Holding S.A.	98888	Foncière des Neiges Sàrl	98891
Adami S.A.	98884	HBI S.à.r.l.	98896
Akeler APP 1 & 2 S.à r.l.	98895	Hellas Telecommunications VII	98895
Akeler APP Holdings S.à r.l.	98893	Hurrikan Power Management S.à r.l.	98893
Akeler Germany S.à.r.l.	98894	Iacobi Günther Capital S.A.	98891
Albatros Performance	98883	Icare Finance S.A.	98882
Alphalipologie S.A.	98883	Imperial Shipping GmbH	98919
Alstrat S.A.	98928	Investilux	98883
Arcelor Mittal Sourcing	98887	Invista European Real Estate Trust Sicaf	98910
Arcelor Profil Luxembourg S.A.	98927	I.P.P. Luxembourg S.A.	98906
Atmer Holding S.à r.l.	98889	Karakan S.à r.l.	98904
Balsa S.A.	98918	Khathal S.A.	98886
Bee Master Holding BV	98913	KPI Residential Property 4 S.à r.l.	98889
BHG Luxembourg Sàrl	98885	Matala S.A.	98882
Blemox S.A.	98882	Mayroy	98896
Camilia Holding BV	98882	New Rubeccan S.A.	98891
Chapier Office S.A.	98887	New Rubeccan S.A.	98890
Chapier, s.à r.l.	98884	Paganini Holding S.A.	98928
CYBEA Cyber Assets Managers SA	98886	Parkway GP S.à r.l.	98917
D.D.P. Company S.A.	98888	Peinture Laruccia	98885
Dematic Holding S.à.r.l.	98914	Prism Invest S.à r.l.	98925
EAVF BEN Saarbruecken 1 S.à r.l.	98920	Pyrolux S.A.	98892
Estia Investments SA	98906	Ruisseau Liard Holding S.A.	98891
EUDECO - European Development Company S.A.	98890	Société Civile IMMO du 10 Septembre ...	98892
Euro Mall Luxembourg S.A.	98892	S.R.C. Capital Holding S.A.	98895
Euro Mall Ventures S.à r.l.	98894	Steel Partner S.A.	98885
European Leisure Investments S.A.	98888	Steel Partner S.A.	98883
Exporun Sàrl	98914	Travel Tourism Investments S.A.	98887
FABS Luxembourg III S.A.	98909	UK Tissue S.A.	98884
Fiduplan S.A.	98890	Woodford S.à r.l.	98889
Finvestan	98909		

Camilia Holding BV, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 87.531.

Siège sociale: La Haye

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007043617/506/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01819. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Icare Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 111.000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007042978/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03919. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Blemox S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 10.528.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007098745/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04938. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Matala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 65.215.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

MATALA S.A.

R. Reggiori / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007098768/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02577. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Investilux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 43.873.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Pour INVESTILUX, SICAV

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007098752/584/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04603. - Reçu 44 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070111113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Albatros Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 40.043.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Pour ALBATROS PERFORMANCE

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007098750/584/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04591. - Reçu 62 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070111105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Steel Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4747 Pétange, 35, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 46.204.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098725/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02196. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070111244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Alphalipologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 94.160.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098724/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02188. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070111242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

UK Tissue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 88.795.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

UK TISSUE S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007098766/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04802. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Adami S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 45.442.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 23 mars 2007

Les mandats de Federico Ventura, Marc Muller et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Federico Ventura, dottore commercialista, demeurant professionnellement à Galleria del Corso, 2, I-20122 Milano,
- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- Jean- Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

ADAMI S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098862/717/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02247. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Chapier, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 1, am Brill.
R.C.S. Luxembourg B 19.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

CHAPIER, s.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007098685/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03659. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

BHG Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 76, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 121.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

BHG LUXEMBOURG Sàrl
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007098686/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03657. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Peinture Laruccia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.
R.C.S. Luxembourg B 21.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

PEINTURE LARUCCIA
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007098688/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03641. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Steel Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4747 Pétange, 35, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 46.204.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue au siège social en date du 22 mai 2006

Les mandats de Alain Rob, administrateur-délégué, Jacqueline Zimmermann et Danielle Zimmermann, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Alain Rob, gérant de sociétés, demeurant à 10, boucle des Lièvres, F-57100 Thionville, administrateur-délégué,
- Danielle Zimmermann, sans état, demeurant à 10, boucle des Lièvres, F-57100 Thionville,
- Jacqueline Zimmermann, sans état, demeurant à 61, boulevard de Metz, F-57100 Thionville.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

STEEL PARTNER S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098869/717/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02189. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

CYBEA Cyber Assets Managers SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 40, Cité Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 70.049.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 23 novembre 2006

Les mandats de Frédéric Tonhofer, administrateur-délégué, Norbert Friob et Georgios Diamantidis, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Frédéric Tonhofer, administrateur-délégué, consultant, demeurant à 40, Cité Millewee, L-8064 Bertrange,
- Norbert Friob, administrateur de sociétés, demeurant à 24, rue Hiehl, L-6131 Junglinster,
- Georgios Diamantidis, administrateur de sociétés, demeurant à Ringstrasse 21, D-56307 Dernbach, Allemagne.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

CYBEA CYBER ASSETS MANAGERS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098868/717/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02217. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Khathal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 55.450.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2007

L'assemblée générale des actionnaires a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution 1

Tous les membres du conseil d'administration ont été révoqués.

Résolution 2

Le nombre d'administrateur est fixé à trois.

Résolution 2

Sont désignés membres du conseil d'administration de la société:

- Monsieur le Pr. Dr. Bernard Weber, docteur en médecine, avec adresse professionnelle à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale,
- Monsieur Kubad Al Haidari, pharmacien, avec adresse professionnelle à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale,
- Monsieur Udo Margraff, pharmacien-biologiste, avec adresse professionnelle à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

Résolution 3

Les mandats des administrateurs se termineront lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Résolution 4

La société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Junglinster, le 27 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007098859/6261/30.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02853. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Arcelor Mittal Sourcing, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 59.577.

L'adresse de Monsieur Daniel Lamoureux, Directeur Général, qui était au 38, avenue Fonsny, B-1060 Bruxelles, est désormais au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

ARCELOR MITTAL SOURCING

E. Jansen / D. Lamoureux

Référence de publication: 2007098858/571/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03352. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Chapier Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge/Mess, 1, Am Brill.
R.C.S. Luxembourg B 56.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

CHAPIER OFFICE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007098684/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03661. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Travel Tourism Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.485.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 20 juillet 2007

Les mandats de Frédéric Muller, Laurent Muller et Yvano D'Andrea, administrateurs, et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 se compose comme suit:

- Frédéric Muller, expert comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Yvano D'Andrea, demeurant professionnellement à Viale Verbano 7, CH-6602 Muralto - Locarno.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 est:

- KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

TRAVEL TOURISM INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098873/717/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02176. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

European Leisure Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 42.968.

Extrait des résolutions adoptées en date du 8 août 2007 lors de l'Assemblée Générale de la société

- Les démissions de Marc Muller, Marion Muller et Pascale Loewen en tant qu'administrateurs de la société ont été acceptées.

- Denis Bour, expert-comptable, né le 19 août 1961, demeurant professionnellement au 2, rue Wilson L-2732 Luxembourg a été nommé administrateur unique en leur remplacement. Son mandat expirera à l'assemblée statutaire de 2013.

- La démission de Jean-Marc Faber en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

- La nomination de Nicolas Michaux, juriste fiscaliste, né le 5 janvier 1975, demeurant professionnellement au 2, rue Wilson L-2732 Luxembourg à la fonction de Commissaire aux comptes de la société a été approuvée. Son mandat expirera à l'assemblée statutaire de 2013,

- Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle au 2, rue Wilson L-2732 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN LEISURE INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099139/7712/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(07011707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

D.D.P. Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 54.306.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099018/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04052. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(07011657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

15 Brasseur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 104.963.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg
au siège social le vendredi 29 juin 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 29 juin 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Guibert Lionel à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007098634/320/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Woodford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.775.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 1^{er} août 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens en tant que gérant est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007098678/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04667. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

KPI Residential Property 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 109.132.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises le 13 septembre 2005 en Assemblée Générale Extraordinaire des associés du gérant unique, BGP INVESTMENT S.à r.l., que le gérant unique

- a transféré son siège social de Niederanven à Luxembourg-Ville, et plus spécifiquement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098671/6765/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03707. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Atmer Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.511.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 16 novembre 2006 entre Mr. Bernd Atmer et ATMER MEDICUS AB les 125 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- ATMER MEDICUS AB, domicilié à Banergatan 19,11522 Stockholm, Suède détient 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATMER HOLDING S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2007098626/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06454. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

EUDECO - European Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 106.111.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de EUDECO - EUROPEAN DEVELOPMENT COMPANY S.A.
FIDUPLAN S.A.
Signature

Référence de publication: 2007098624/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10911. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Fiduplan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 44.563.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPLAN S.A.
Signature

Référence de publication: 2007098623/752/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10485. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

New Rubecan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.557.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007098617/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04215. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Foncière des Neiges Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 105.668.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098507/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10743. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

New Rubeccan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.557.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098616/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04211. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Iacobi Günther Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 66.495.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 juin 2007 et du Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2007:

- Le siège social de la société est changé au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

- Le changement d'adresse de Maître René Faltz, administrateur, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099143/263/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04225. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Ruisseau Liard Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 96.144.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, tenue le 23 juillet 2007, que la liquidation de la société, décidée en date du 28 septembre 2006, a été clôturée et que RUISSEAU LIARD HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.
Pour RUISSEAU LIARD HOLDING S.A.
Pour EXPERTA LUXEMBOURG
Le Liquidateur
C. Day-Royemans / L. Heck
Vice-President / -

Référence de publication: 2007099129/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03585. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Pyrolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9415 Vianden, 3, route de Bettel.

R.C.S. Luxembourg B 95.950.

Statuts coordonnés suivant acte du 20 juillet 2007, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

U. Tholl
Notaire

Référence de publication: 2007099069/232/11.

(070111365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Société Civile IMMO du 10 Septembre, Société Civile.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg E 1.743.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

E. Schlessler
Notaire

Référence de publication: 2007099060/227/12.

(070111647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Euro Mall Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 90.163.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 27 avril 2007

Les Associés ont constaté et accepté la démission comme administrateur présentée avec effet au 1^{er} juillet 2006 par Monsieur Henrik Stig Moller.

Les Associés ont constaté et accepté la démission comme administrateur présentée avec effet au 27 avril 2007 par Monsieur Jorn Elkjaer-Holm.

Les Associés ont décidé de nommer comme administrateur avec effet au 1^{er} juillet 2006 et ce jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2005, Monsieur Peter Strandgaard Jensen, né le 27 janvier 1968 à Aalborg (Danemark), ayant son adresse professionnelle au Vestre Havnepromenade 7, DK-9000 Danemark.

Les Associés ont décidé de nommer comme administrateur avec effet au 27 avril 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2005, Mademoiselle Vivi Sørensen, née le 22 mai 1970 à Aalborg (Danemark), ayant son adresse professionnelle au Vestre Havnepromenade 7, DK-9000 Danemark.

De telle sorte que le Conseil d'Administration se présente désormais comme suit:

- M. Frede Clausen, né le 30 juillet 1959 à Sejlflod (Danemark), ayant son adresse professionnelle au 7, Vestre Havnepromenade, DK-9000 Aalborg (Danemark)

- M. Peter Strandgaard Jensen, né le 27 janvier 1968 à Aalborg (Danemark), ayant son adresse professionnelle au Vestre Havnepromenade 7, DK-9000 Danemark

- Mlle Vivi Sørensen, née le 22 mai 1970 à Aalborg (Danemark), ayant son adresse professionnelle au Vestre Havnepromenade 7, DK-9000 Danemark

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007098653/1005/31.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04473. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Akeler APP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 105.919.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 7 mai 2007

1. La démission de Monsieur James Cole a été acceptée avec effet au 31 mars 2007.

2. Monsieur Robert Wilkinson, directeur, né le 27 juin 1972 à Londres, Angleterre, résidant professionnellement à Arlington Business Park, Theale, Reading RG7 4SA, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur James Cole, pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet au 31 mars 2007.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- a. Robert Wilkinson,
- b. Philippe Van Der Beken,
- c. Jean And.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait le 1^{er} août 2007.

Pour AKELER APP HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098348/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04761. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Hurrikan Power Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 230.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.761.

—
EXTRAIT

Par décision du 13 juin 2007, l'Associé Unique a:

- Accepté la démission de Monsieur Daniel Revers, né le 18 février 1962 à Illinois (Etats-Unis), résidant au 200, Clarendon Street FL 55, Boston, MA 02116-5048 (Etats-Unis), de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet au 13 juin 2007,

- Nommé pour une durée illimitée John Tisdale, né le 3 novembre 1958 au Connecticut (Etats-Unis), résidant professionnellement au 200, Clarendon Street FL 55, Boston, MA 02117 (Etats-Unis), aux fonctions de gérant B de la Société, avec effet au 13 juin 2007,

- Transféré le siège social du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 13 juin 2007.

De sorte qu'au 13 juin 2007:

Le Conseil de Gérance de la Société est composé de:

- Monsieur Christophe Gammal, en qualité de gérant A,
- Monsieur Christophe Picotte, en qualité de gérant B,
- Monsieur John Tisdale, en qualité de gérant B;

Et que le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007099141/6762/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04674. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(07011731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Euro Mall Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 931.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 90.324.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 30 avril 2007

Les Associés ont constaté et accepté la démission comme gérant présentée avec effet au 28 février 2007 par Monsieur Peter Theiss-Holms.

Les Associés ont décidé de nommer comme gérant avec effet au 28 février 2007 et ce pour une durée indéterminée, Monsieur Peter Strandgaard Jensen, né le 27 janvier 1968 à Aalborg (Danemark), ayant son adresse professionnelle au Vestre Havnepromenade 7, DK-9000 Danemark.

De telle sorte que le Conseil de Gérance se présente désormais comme suit:

- M. Karim Habra, né le 12 juillet 1975 à Beyrouth (Liban), ayant son adresse professionnelle au 10, Karlovo Namesti, 120 00 Prague (République Tchèque),

- M. Peter Strandgaard Jensen, né le 27 janvier 2007 à Aalborg (Danemark), ayant son adresse professionnelle au Vestre Havnepromenade 7, DK-9000 Danemark;

- M. Gordon Cary Black, né le 23 avril 1965 à Royal Oak (Michigan, Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 1410, N. North Park, 60610 Chicago (Illinois - Etats-Unis d'Amérique),

- M. Frede Clausen, né le 30 juillet 1959 à Sejlflod (Danemark), ayant son adresse professionnelle au 7, Vestre Havnepromenade, DK-9000 Aalborg (Danemark)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO MALL VENTURES S.A R.L.

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007098650/1005/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04469. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070110871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Akeler Germany S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 67.064.

Extrait des décisions des associés prises en date du 7 mai 2007

1. La démission de Monsieur James Cole a été acceptée avec effet au 31 mars 2007.

2. Monsieur Robert Wilkinson, directeur, né le 27 juin 1972 à Londres, Angleterre, résidant professionnellement à Arlington Business Park, Theale, Reading RG7 4SA, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur James Cole, pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet au 31 mars 2007.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

a. Robert Wilkinson,

b. Philippe Van Der Beken,

c. Jean And.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait le 1^{er} août 2007.

Pour *AKELER GERMANY S.à r.l.*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098343/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04760. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Akeler APP 1 & 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 105.447.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 7 mai 2007

1. La démission de Monsieur James Cole a été acceptée avec effet au 31 mars 2007.

2. Monsieur Robert Wilkinson, directeur, né le 27 juin 1972 à Londres, Angleterre, résidant professionnellement à Arlington Business Park, Theale, Reading RG7 4SA, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur James Cole, pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet au 31 mars 2007.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- a. Robert Wilkinson,
- b. Philippe Van Der Beken,
- c. Jean And.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait le 1^{er} août 2007.

Pour *AKELER APP 1 & 2 S.à r.l.*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098351/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04762. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

S.R.C. Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 90.660.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007098469/520/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04983. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Hellas Telecommunications VII, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.681.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS VII

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007098473/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04854. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Mayroy, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 48.865.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007046344/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01759. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

HBI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 771.450,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 109.134.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of June

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of HBI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134 and initially incorporated under the name KPI RETAIL PROPERTY 13 S.à r.l. by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 22 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C»), number 1254, 23 November 2005, page 60151 (the «Company»);

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended several times since its incorporation, in particular:

- the name of the Company has been changed from KPI RETAIL PROPERTY 13 S.à r.l. into HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL S.à r.l. by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 11 July 2005, published in the Mémorial C, dated 14 December 2005, number 1387, page 65540;

- the Articles have been redrafted by a deed drawn up by the notary Hellinckx, residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 July 2005, published in the Mémorial C, dated 22 June 2006, number 436, page 20908;

- the corporate capital of the Company has been increased from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one hundred nine thousand five hundred twenty-five Euro (€ 109,525.-) by a deed drawn up by the notary Hellinckx, pre-named, on 20 July 2005, published in the Mémorial C, dated 15 March 2006, number 545, page 26117;

- the corporate capital of the Company has been increased from one hundred nine thousand five hundred twenty-five Euro (€ 109,525.-) to two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventy-five Euro (€ 235,775.-) by a deed drawn up by the notary Hellinckx, pre-named, on 22 July 2005, published in the Mémorial C, dated 15 March 2006, number 540, page 25906;

- the name of the Company has been changed from HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL S.à r.l. into HBI S.à r.l. and the corporate capital of the Company has been increased from two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventy-five Euro (€ 235,775.-) to three hundred and twelve thousand five hundred and seventy-five Euro (€ 312,575.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 27 July 2005, published in the Mémorial C, dated 4 March 2006, number 471, page 22587;

- the corporate capital of the Company has been increased from three hundred twelve thousand five hundred and seventy-five Euro (€ 312,575.-) to three hundred twenty thousand and three hundred Euro (€ 320,300.-) by a deed drawn

up by the notary Elvinger, pre-named, on 28 July 2005, published in the Mémorial C, dated 6 March 2006, number 475, page 22788;

- the corporate capital of the Company has been increased from three hundred twenty thousand and three hundred Euro (€ 320,300.-) to four hundred seventy-one thousand one hundred and seventy-five Euro (€ 471,175.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 10 August 2005, published in the Mémorial C, dated 6 March 2006, number 476, page 22843;

- the corporate capital of the Company has been increased from four hundred seventy-one thousand one hundred and seventy-five Euro (€ 471,175.-) to four hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-five Euro (€ 488,175.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 11 August 2005, published in the Mémorial C, dated 8 March 2006, number 492, page 23616;

- the corporate capital of the Company has been increased from the amount of four hundred eighty-eight thousand one hundred and seventy-five Euro (€ 488,175.-) to five hundred twelve thousand six hundred and seventy-five Euro (€ 512,675.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 12 August 2005, published in the Mémorial C, dated 29 December 2006, Number 644, page 30885;

- the corporate capital of the Company has been increased from the amount of five hundred twelve thousand six hundred and seventy-five Euro (€ 512,675.-) to five hundred seventeen thousand one hundred and seventy-five Euro (€ 517,175.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 19 August 2005, not yet published in the Mémorial C;

- the registered office of the Company has been transferred from Niederanven to Luxembourg-city by a deed drawn up by notary Henri Hellinckx, pre-named, on 13 September 2005, published in the Mémorial C, dated 29 March 2006, number 648, page 31084;

- the corporate capital of the Company has been increased from the amount of five hundred seventeen thousand one hundred and seventy-five Euro (€ 517,175.-) to five hundred seventy-eight thousand seven hundred and seventy-five Euro (€ 578,775.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 10 October 2005, published in the Mémorial C, dated 20 July 2006, number 1396, page 66997;

- the corporate capital of the Company has been increased from the amount of five hundred seventy-eight thousand seven hundred and seventy-five Euro (€ 578,775.-) to six hundred two thousand and five hundred Euro (€ 602,500.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 28 October 2005, published in the Mémorial C, dated 20 July 2006, number 1396, page 66989;

- the corporate capital of the Company has been increased from the amount of six hundred two thousand and five hundred Euro (€ 602,500.-) to seven hundred and seventy-one thousand Euro (€ 771,000.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 13 December 2005, published in the Mémorial C, dated 27 July 2006, number 1441, page 69130;

- the corporate capital of the Company has been increased from the amount of seven hundred and seventy-one thousand Euro (€ 771,000.-) to seven hundred seventy-one thousand fifty Euro (€ 771,050.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 12 October 2006, published in the Mémorial C, dated 30 December 2006, number 2447, page 117432;

- the article 19 and article 7.8 of the Articles have been amended in order to reflect the transfer of three thousand ninety (3,090) B Preference Shares of the Company from HALVERTON INVESTMENT LIMITED to HIL NEWCO LIMITED by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 20 October 2006, published in the Mémorial C, dated 29 December 2006, number 2366, page 113557;

- the corporate capital of the Company has been increased from the amount of seven hundred and seventy-one thousand fifty Euro (€ 771,050.-) to seven hundred seventy-one thousand two hundred fifty Euro (€ 771,250.-) by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 13 December 2006, published in the Mémorial C, dated 16 March 2007, number 390, page 18687;

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that

- the seven hundred and fifty (750) shares of class A (referred to as the «A Ordinary Shares»);
- the two hundred and fifty (250) shares of class B (referred to as the «B Ordinary Shares»);
- twenty-two thousand six hundred fourteen (22,614) preference shares of class A (hereafter referred to as the «A Preference Shares»); and
- seven thousand two hundred and thirty-six (7,236) preference shares of class B (hereafter referred to as the «B Preference Shares»).

all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To increase the corporate capital of the Company with an amount of two hundred Euro (€ 200.-) in order to raise it from seven hundred and seventy-one thousand two hundred fifty Euro (€ 771,250.-) to seven hundred and seventy-one thousand four hundred fifty Euro (€ 771,450.-) by creating and issuing six (6) new A preference shares, with nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) (the «New A Preference Shares») plus a share premium to be attached to the New A Preference Shares in the amount of seventeen million one hundred ninety thousand seven hundred forty-six Euro and twenty-three cents (€ 17,190,746.23) (the «New A Preference Shares' Share Premium»), and two (2) new B preference shares, with nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) (the «New B Preference Shares») together with the New A Preference Share referred to as the «New Preference Shares») and to resolve to allocate the New A Preference Shares' Share Premium to a special reserve not freely distributable during one year from the date hereof;

2) To resolve that the preferential cumulative dividend at the rate of 15% per annum in respect of the New Preference Shares as set forth in clause 5.4. of the Articles shall accrue as of the date of the relevant loans which are set forth in the attached balance sheet of PRAETORIUM (as defined herein);

3) To record the subscription and full payment of the New Preference Shares;

4) To amend article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«5.1 The corporate capital is fixed at seven hundred and seventy-one thousand four hundred and fifty Euro (€ 771,450.-) represented by:

- seven hundred and fifty (750) shares of class A with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (hereafter referred to as the «A Ordinary Shares»);
- two hundred and fifty (250) shares of class B with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (hereafter referred to as the «B Ordinary Shares»);
- twenty-two thousand six hundred twenty (22,620) preference shares of class A with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (hereafter referred to as the «A Preference Shares»); and
- seven thousand two hundred and thirty-eight (7,238) preference shares of class B with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (hereafter referred to as the «B Preference Shares»).

5) Miscellaneous

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously in compliance with the Articles and in particular article 13 of the Articles:

First resolution

The Shareholders resolve then to increase the corporate capital of the Company with an amount of two hundred Euro (€ 200.-) in order to raise it from seven hundred and seventy-one thousand two hundred and fifty Euro (€ 771,250.-) to seven hundred and seventy-one thousand four hundred and fifty Euro (€ 771,450.-) by creating and issuing six (6) new A preference shares, with nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) (the «New A Preference Shares») plus a share premium to be attached to the New A Preference Shares in the amount of seventeen million one hundred ninety thousand seven hundred forty-six Euro and twenty-three cents (€ 17,190,746.23) (the «New A Preference Shares' Share Premium»), and two (2) new B preference shares, with nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) (the «New B Preference Shares»).

The Shareholders resolve to allocate the New A Preference Shares' Share Premium to a special reserve not freely distributable during one year from the date hereof.

Second resolution

The Shareholders resolve that the preferential cumulative dividend at the rate of 15% per annum in respect of the New Preference Shares as set forth in clause 5.4. of the Articles shall accrue as of the date of the relevant loans which are set forth in the attached balance sheet of PRAETORIUM (as defined herein).

Third resolution

The Shareholders record the subscription and the full payment in kind of the New A Preference Shares and the New B Preference Shares and the related share premium as follows:

1) BGP, a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795 duly represented by Mr Régis Galiotto, notary clerck with professional address in Luxembourg in virtue of a proxy, which shall remain attached to the present minutes, who, after having stated that his principal has full knowledge of the Articles, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of six (6) new A

Preference Shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-), plus a share premium to be attached to such New A Preference Shares in the amount of seventeen million one hundred ninety thousand seven hundred forty-six Euro and twenty-three cents (€ 17,190,746.23), fully paid up by contribution in kind consisting in the contribution of the shares representing 100% of the share capital of PRAETORIUM 54. VV GmbH, registered in the Commercial Register of the Local Court (Amtsgericht) of Cologne under number HRB 55546 (herein referred to PRAETORIUM) (the «Contributed Shares»);

as it has been proven to the undersigned notary who expressly acknowledged it:

Description of the Contributed Shares

The paid up share capital of PRAETORIUM equals to twenty-five thousand Euro (€ 25,000.-), with reserves for a global amount of seventeen million one hundred sixty-seven thousand three hundred forty-five Euro and sixty-seven cents (€ 17,167,345.67) minus retained earnings of five hundred ninety Euro and forty-four cents (€ 590.44) and minus a loss of eight hundred fifty-nine Euro (€ 859.-)

Therefore the Contributed Shares are valued at seventeen million one hundred ninety thousand eight hundred ninety-six Euro and twenty-three cents (€ 17,190,896.23).

Documents evidencing the valuation of the Contributed Shares

The value of the Contributed Shares has been calculated and evaluated as at the date of 25 July 2007 at an amount of seventeen million one hundred ninety thousand eight hundred ninety-six Euro and twenty-three cents (€ 17,190,896.23) corresponding to the value of the shares representing 100% in the share capital of PRAETORIUM, evaluated, among others, on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- an application form of the authorised representatives of BGP in its capacity as subscriber of the New A Preference Shares dated 25 June 2007 confirming the subscription of the New A Preference Shares (plus the related share premium) and certifying the valuation and the ownership of the Contributed Shares;

- a valuation report of the management of the Company dated 25 June 2007;

- a copy of the articles of association of PRAETORIUM dated 21 June 2005;

- a copy of the balance sheet of PRAETORIUM as at 25 June 2007.

Effective implementation of the contribution of the Contributed Shares

BGP, in its capacity as contributor, pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;

- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contributed Shares to the Company be transferred to it/him;

- the transfer of the Contributed Shares will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New A Preference Share; and

- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg and in Germany in order to duly formalise the transfer of the Contributed Shares to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that the above contribution in kind consists in the increase of the share capital and share premium of the Company by way of contribution of at least 65% of all outstanding shares of a joint stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union member State, the Company expressly requests the pro rata tax payment exemption on the basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

2) HALVERTON INVESTMENTS LIMITED, a limited liability partnership, incorporated in England and Wales, having its registered office at Fairfax House, 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY, England, registered under number 5414614, prenamed, duly represented by Mr Régis Galiotto, notary clerck with professional address in Luxembourg, in virtue of a proxy, which shall remain attached to the present minutes, who, after having stated that his principal has full knowledge of the Articles, declares to subscribe to one (1) new B Preference Share, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-), fully paid up by contribution in cash as it has been proven to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

3) HIL NEWCO LIMITED, a limited liability partnership, incorporated in England and Wales, having its registered office at 55 Colmore Row, Birmingham, Est Midlands, B3 2AS registered under number 5969755, prenamed, duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerck with professional address in Luxembourg, in virtue of a proxy, which shall remain attached to the present minutes, who, after having stated that his principal has full knowledge of the Articles, declares to subscribe to one (1) new B Preference Share, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-), fully paid up by contribution in cash as it has been proven to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the beginning of article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«5.1 The corporate capital is fixed at seven hundred and seventy-one thousand four hundred and fifty Euro (€ 771,450.-) represented by:

- seven hundred and fifty (750) shares of class A with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (hereafter referred to as the «A Ordinary Shares»);
- two hundred and fifty (250) shares of class B with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (hereafter referred to as the «B Ordinary Shares»);
- twenty-two thousand six hundred and twenty (22,620) preference shares of class A with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (hereafter referred to as the «A Preference Shares»); and
- seven thousand two hundred and thirty-eight (7,238) preference shares of class B with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (hereafter referred to as the «B Preference Shares».)»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 6,700.-

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de HBI S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.134 et constituée initialement sous la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 13 S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 22 juin 2005 par le notaire Elvinger, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), sous le numéro 1254, 23 novembre 2005, page 60151 (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises depuis sa constitution, en particulier:

- la dénomination de la Société a été changée de KPI RETAIL PROPERTY 13 S.à r.l. en HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire Elvinger, précité, publié au Mémorial C, en date du 14 décembre 2005, numéro 1387, page 65540;
- les Statuts ont été refondus en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire Hellinckx, demeurant à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, en date du juin 2006, numéro 436, page 20908;
- le capital de la Société a été augmenté de douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) à cent neuf mille cinq cent vingt-cinq Euros (109.525,-) en vertu d'un acte reçu le 11 juillet 2005 par le notaire Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, en date du 15 mars 2006, numéro 545, page 26117,
- le capital de la Société a été augmenté de cent neuf mille cinq cent vingt-cinq Euros (109.525,-) à deux cent trente-cinq mille sept cent soixante-quinze Euros (235.575,- €) en vertu d'un acte reçu le 22 juillet 2005 par le notaire Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, en date du 15 mars 2006, numéro 540, page 25906;
- la dénomination de la Société a été changée de HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL S.à r.l. en HBI S.à r.l. et le capital de la Société a été augmenté de deux cent trente-cinq mille sept cent soixante-quinze Euros (235.775,- €) à trois cent douze mille cinq cent soixante-quinze Euros (312.575,- €) en vertu d'un acte reçu le 27 juillet 2005 par le notaire Elvinger, précité, published in the Mémorial C, publié au Mémorial C, en date du 4 mars 2006, numéro 471, page 22587;
- le capital de la Société a été augmenté de trois cent douze mille cinq cent soixante-quinze Euros (312.575,- €) à trois cent vingt-mille trois cents Euros (320.300,- €) en vertu d'un acte reçu le 28 juillet 2005 par le notaire Elvinger, publié au Mémorial C, en date du 6 mars 2006, numéro 475, page 22788;
- le capital de la Société a été augmenté de trois cent vingt-mille trois cents Euros (320.300,- €) à quatre cent soixante et onze mille cent soixante-quinze Euros (471.175,- €) en vertu d'un acte reçu le 10 août 2005 par le notaire Elvinger, précité, publié au Mémorial C, en date du 6 mars 2006, numéro 476, page 22843;
- le capital de la Société a été augmenté de quatre cent soixante et onze mille cent soixante-quinze Euros (471.175,- €) à quatre cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-quinze Euros (488.175,- €) en vertu d'un acte reçu le 11 août 2005 par le notaire Elvinger, précité, publié au Mémorial C, en date du 8 mars 2006, numéro 492, page 23616,

- le capital de la Société a été augmenté de quatre cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-quinze Euros (488.175,- €) à cinq cent douze mille six cent soixante-quinze Euros (512.675,- €) en vertu d'un acte reçu le 12 août 2005 par le notaire Elvinger, précité, publié au Mémorial C, en date du 29 décembre 2006, numéro 644, page 30885;

- le capital de la Société a été augmenté de cinq cent douze mille six cent soixante-quinze Euros (512.675,- €) à cinq cent dix-sept mille cent soixante-quinze Euros (517.175,- €) en vertu d'un acte reçu le 19 août 2005 par le notaire Elvinger, précité, publié au Mémorial C, en date du 20 juillet 2006, numéro 1396, page 66997;

- le siège social de la Société a été transféré de Niederanven à Luxembourg-ville en vertu d'un acte reçu le 13 septembre 2005 par le notaire Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, en date du 29 mars 2006, numéro 648, page 31084;

- le capital de la Société a été augmenté de cinq cent dix-sept mille cent soixante-quinze Euros (517.175,- €) à cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent soixante-quinze Euros (578.775,- €) en vertu d'un acte reçu le 10 octobre 2005 par le notaire Elvinger, précité, publié au Mémorial C, en date du 20 juillet 2006, numéro 1396, page 66997;

- le capital de la Société a été augmenté de cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent soixante-quinze Euro (578.775,- €) à six cent deux mille cinq cents Euro (602.500,- €) en vertu d'un acte reçu le 28 octobre 2005 par le notaire Elvinger, précité, publié au Mémorial C, en date du 20 juillet 2006, numéro 1396, page 66989;

- le capital de la Société a été augmenté de six cent deux mille cinq cents Euros (602.500,- €) à sept cent soixante et onze mille (771.000,- €) en vertu d'un acte reçu le 13 décembre 2005 par le notaire Elvinger, précité, publié au Mémorial C, en date du 27 juillet 2006, numéro 1441, page 69130.

- le capital de la Société a été augmenté de sept-cent soixante et onze mille Euros (€ 771.000,-) à sept-cent soixante et onze mille cinquante Euros (€ 771.050,-) en vertu d'un acte reçu le 12 octobre 2006 par le notaire Elvinger, précité, publié au Mémorial C, en date du 30 décembre 2006, numéro 2447, page 117432.

- L'article 19 et l'article 7.8 des Statuts ont été amendés pour refléter le transfert de trois mille quatre-vingt-dix (3,090) Parts Préférentielles B de la Société de HALVERTON INVESTMENTS LIMITED à HIL NEWCO LIMITED en vertu d'un acte reçu le 20 octobre 2006 par le notaire Elvinger, précité, publié au Mémorial C, en date du 29 décembre 2006, numéro 2366, page 113557;

- le capital de la Société a été augmenté de sept-cent soixante et onze mille cinquante Euros (€ 771.050,-) à sept-cent soixante et onze mille deux-cent cinquante Euros (€ 771.250,-) en vertu d'un acte reçu le 13 décembre 2006 par le notaire Elvinger, précité, publié au Mémorial C, en date du 16 Mars 2007, numéro 390, page 18687;

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert Janssen,

Les comparants de l'assemblée ayant été désignés, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par les comparants de l'assemblée et le notaire. La-dite liste et les procurations ne varietur seront enregistrées avec cet acte.

II. Il ressort de la liste présence que

- les sept cent cinquante (750) parts sociales de classe A (les «Parts Ordinaires A»);

- deux cent cinquante (250) parts sociales de classe B (les «Parts Ordinaires B»);

- vingt-deux mille six cent sept (22.614) parts préférentielles sociales de classe A, (les «Parts Préférentielles A»); et

- sept mille deux cent trente-trois (7.236) parts préférentielles sociales de classe B (les «Parts Préférentielles B»);

toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €), chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmenter le capital de la Société d'un montant de deux cents Euros (200,- €) pour le porter de sept cent soixante et onze mille deux cent cinquante Euros (771.250,- €) à sept cent soixante et onze mille quatre cent cinquante Euros (771.450,- €) par la création et l'émission de (6) nouvelles parts sociales préférentielles A, avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) (les «Nouvelles Parts Préférentielles A») plus une prime d'émission de dix-sept millions cent quatre-vingt-dix mille sept cent quarante-six Euro et vingt-trois cents (17.190.746,23 €) à être attachée aux Nouvelles Parts Préférentielles A (la «Prime d'Emission des Nouvelles Parts Préférentielles A»), et deux (2) nouvelles parts sociales préférentielles B, avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) (les «Nouvelles Parts Préférentielles B»), ensemble avec les Nouvelles Parts Préférentielles A définies comme les «Nouvelles Parts Préférentielles») et décider d'affecter la Prime d'Emission des Nouvelles Parts Préférentielles A à un compte spécial de réserve non distribuable durant un an à compter de la date du présent acte;

2) Décider que le dividende préférentiel fixe à un taux annuel de 15% tel que prévu par l'article 5.4. des Statuts doit courir à partir de la date des prêts relevant tels que visés dans les bilans de PRAETORIUM (tel que défini ci-après) ci-attachés;

3) Enregistrer la souscription et libération des Nouvelles Parts Préférentielles par apport en nature;

4) Modifier l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«5.1 Le capital social souscrit est fixé sept cent soixante et onze mille quatre cent cinquante Euros (771.450,- €) représenté par:

- sept cent cinquante (750) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €), chacune (les «Parts Ordinaires A»);
- deux cent cinquante (250) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €), chacune (les «Parts Ordinaires B»);
- vingt-deux mille six cent vingt (22.620) parts préférentielles sociales de classe A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €), chacune (les «Parts Préférentielles A»); et
- sept mille deux cent trente-huit (7.238) parts préférentielles sociales de classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €), chacune (les «Parts Préférentielles B»). »

5) Divers.

Après délibération, les résolutions ont été prises à l'unanimité en application des Statuts de la Société et en particulier avec l'article 13 des Statuts:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital de la Société d'un montant de deux cents Euros (200,- €) pour le porter de sept cent soixante et onze mille deux cent cinquante Euros (771.250,- €) à sept cent soixante et onze mille quatre cent cinquante Euros (771.450,- €) par la création et l'émission de six (6) nouvelles parts sociales préférentielles A, avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) (les «Nouvelles Parts Préférentielles A») plus une prime d'émission de dix-sept millions cent quatre-vingt-dix mille sept cent quarante-six Euros et vingt-trois cents (17.190.746,23 €) à être attachée aux Nouvelles Parts Préférentielles A (la «Prime d'Emission des Nouvelles Parts Préférentielles A»), et deux (2) nouvelles parts sociales préférentielles B, avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) (les «Nouvelles Parts Préférentielles B»).

Les Associés décident d'affecter la Prime d'Emission des Nouvelles Parts Préférentielles A à un compte spécial de réserve non distribuable durant un an à compter de la date du présent acte.

Seconde résolution

Les Associés décident que le dividende préférentiel fixe à un taux annuel de 15% tel que prévu par l'article 5.4. Des Statuts doit courir à partir de la date des prêts relevant tels que visés dans les bilans de PRAETORIUM (tel que défini ci-après) ci-attachés.

Troisième résolution

Les Associés enregistrent la souscription et la libération intégrale en nature des Nouvelles Parts Préférentielles A et des Nouvelles Parts Préférentielles B ainsi que la prime d'émission en rapport, de la façon qui suit:

1) BGP INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité privée, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.795, précitée, dûment représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire avec pour adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle restera attachée aux présentes minutes, qui après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des Statuts, déclare souscrire, au nom de son mandant six (6) Nouvelles Parts Préférentielles A, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €), plus une prime d'émission de dix-sept millions cent quatre-vingt-dix mille sept cent quarante-six Euros et vingt-trois cents (17.190.746,23 €) à être attachée aux Nouvelles Parts Préférentielles A, entièrement libérées par apport en nature consistant en l'apport des parts représentant 100% du capital social de PRAETORIUM 54. VV GmbH, immatriculée au Registre de Commerce de la Cour Locale (Amtsgericht) de Cologne sous le numéro HRB 55546 (ci-après PRAETORIUM) (les «Parts Apportées»); tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné lequel l'a expressément reconnu:

Description des Parts Apportées

Le capital social souscrit non libéré de PRAETORIUM s'élève à vingt-cinq mille Euros (25.000,- €), avec des réserves d'un montant total de dix-sept millions cent soixante-sept mille trois cent quarante-cinq Euros et soixante-sept cents (17.167.345,67 €) moins des bénéfices non répartis d'un montant de cinq cent quatre-vingt-dix Euros et quarante-quatre cents (590,44 €), moins une perte d'un montant de huit cent cinquante-neuf Euros (859,- €).

En conséquent, les Parts Apportées sont évaluées à dix sept millions cent quatre-vingt dix mille huit cent quatre-vingt-seize Euros et vingt-trois cents (17.190.896,23 €).

Documents établissant la valeur des Parts Apportées

La valeur des Parts Apportées a été calculée et évaluée à la date du 25 juin 2007 à un montant de dix sept millions cent quatre-vingt dix mille huit cent quatre-vingt-seize Euros et vingt-trois cents (17.190.896,23 €) correspondant à la valeur des parts représentant 100% du capital social de PRAETORIUM, estimée, notamment, sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- un certificat en date du 25 juin 2007 émanant des représentants autorisés de BGP en qualité de souscripteur des Nouvelles Parts Préférentielles A confirmant la souscription des Nouvelles Parts A (plus la prime d'émission en rapport) et certifiant la valeur et la propriété des Parts Apportées;
- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société en date du 25 juin 2007;
- une copie des statuts de PRAETORIUM en date du 21 juin 2005;
- une copie du bilan de PRAETORIUM en date du 25 juin 2007.

Réalisation effective de l'apport des Parts Apportées

BGP, en sa qualité d'apporteur, pré-désigné, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il dispose du pouvoir de céder les Parts Apportées à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une quelconque des Parts Apportées à la Société ne lui soit cédées;
- le transfert des Parts Apportées sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Préférentielles A; et
- toutes autres formalités seront réalisées au Grand-Duché de Luxembourg et en Allemagne aux fins d'effectuer la cession des Parts Apportées à la Société et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu du fait que l'apport en nature mentionné ci-dessus consiste en une augmentation du capital et de la prime d'émission de la Société par apport en nature d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

- 2) HALVERTON INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité privée, constituée en Royaume-Uni et Wales, ayant son siège social à Fairfax House, 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY, Royaume-Uni, et immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 5414614, précitée, dûment représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire avec pour adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle restera attachée aux présentes minutes, qui après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des Statuts, déclare souscrire, au nom de son mandant une (1) Nouvelle Part Préférentielle B, avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €), entièrement libérée par apport en numéraire tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné lequel l'a expressément reconnu.

- 3) HIL NEWCO LIMITED, une société à responsabilité privée, constituée en Royaume-Uni et Wales, ayant son siège social à 55 Colmore Row, Birmingham, Est Midlands, B3 2AS, Royaume-Uni, et immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 5969755, précitée, dûment représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire avec pour adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle restera attachée aux présentes minutes, qui après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des Statuts, déclare souscrire, au nom de son mandant une (1) Nouvelle Part Préférentielle B, avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €), entièrement libérée par apport en numéraire tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné lequel l'a expressément reconnu.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier le début de l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«5.1 Le capital social souscrit est fixé à sept cent soixante et onze mille quatre cent cinquante Euros (771.450,- €) représenté par:

- sept cent cinquante (750) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €), chacune (les «Parts Ordinaires A»);
- deux cent cinquante (250) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €), chacune (les «Parts Ordinaires B»);
- vingt-deux mille six cent huit (22.620) parts préférentielles sociales de classe A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €), chacune (les «Parts Préférentielles A»); et
- sept mille deux cent trente huit (7.238) parts préférentielles sociales de classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €), chacune (les «Parts Préférentielles B»).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 6.700,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007. Relation LAC/2007/14819. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007093176/211/440.

(070104326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Karakan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.149.297,50.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.787.

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of July.

Before us, Maître Lecuit, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared as the shareholders:

1.- TPG-AXON PARTNERS (OFFSHORE) Ltd a company incorporated as a Ltd, having its registered office at Harbour Centre, 2nd Floor, KY-George Town, Grand Cayman, holder of 23,481 shares of the Company,

2.- TPG-AXON PARTNERS L.P. a company incorporated as a Ltd, having its registered office at 1209, Orange Street, 19 801, Wilmington, New Castle, Delaware, holder of 11,882 shares of the Company,

here represented by Mrs Ute Bräuer, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies dated July 20th, 2007,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appeared parties are the sole shareholders of KARAKAN S.à r.l., a company incorporated as société à responsabilité limitée under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B number 105.787, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary public, residing in Luxembourg, on the 23 December 2004, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 25 May 2005, number 491. The articles of incorporation have been modified on the 19 May 2005, pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1115 of the 28 October 2005 and on the 27 May 2005 pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1170 of the 8 November 2005.

The appearing parties representing the entire share capital have resolved upon the following agenda:

Agenda:

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers;
3. Miscellaneous.

And have taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator AIM SERVICES S.à r.l., B 74.676, with registered office at 8, rue Mathias Hardt, Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Sont apparues comme étant les associées:

1.- TPG-AXON PARTNERS (OFFSHORE) Ltd, une société constituée sous la forme de la Ltd et ayant pour siège social, Harbour Centre, 2nd Floor, KY-George Town, Grand Cayman, détenteur de 23.481 parts sociales de la société,

2.- TPG-AXON PARTNERS L.P., une société constituée sous la forme de la Ltd et ayant pour siège social, 1209, Orange Street, 19 801 Wilmington, New Castle, Delaware, USA, détenteur de 11.882 parts sociales de la société,

ici représentées par Mme Ute Bräuer, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 20 juillet 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le représentant des associées et le soussigné notaire, resteront jointes au présent document afin d'être enregistrées en même temps.

Lesquelles parties sont les seules associées de KARAKAN S.à r.l., une société ayant pour forme juridique la société à responsabilité limitée constituée sous la Loi du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée et immatriculée par le Registre des Sociétés Luxembourgeois, sous la section B, numéro 105.787 et constituée suivant un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 décembre 2004 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C le 25 mai 2005, numéro 491. Les statuts ont été modifiés le 19 mai 2005, suivant un acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1115 du 28 octobre 2005, et le 27 mai 2005 suivant un acte notarié de Maître Paul Bettingen, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1170 du 8 novembre 2005.

Les présentes parties représentant la totalité du capital ont décidé l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer liquidateur la société AIM SERVICES S.à r.l., B 74.676, avec siège social à 8, rue Mathias Hardt, Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent document a été rédigé à Luxembourg au jour indiqué au début de ce dernier.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} août 2007, MER/2007/1038. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Mersch, le 8 août 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007097539/243/111.

(070109533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2007.

I.P.P. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 77.310.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007047671/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01751. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Estia Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.514.

STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Daniele Derossi, biologiste, né le 29 mai 1967 à Turin, Italie et domicilié au 9, rue de Tournon, F-75006 Paris, France,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 6 juin 2007,

2) La société SOLOMA FIN SA, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une décision du conseil d'administration prise en date du 13 juin 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par les parties comparaissant et par le notaire soussigné ainsi que la copie certifiée conforme du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 juin 2007, seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ESTIA INVESTMENTS SA.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 5 juillet 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- la vente de parts ou actions de sociétés tierces;

- la vente de biens immobiliers;
- la mise en gage d'avoirs de la société et l'octroi de garanties réelles et personnelles.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 7 avril à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Daniele Derossi, préqualifiée, deux cent quatre-vingt-huit actions	288
2) La société SOLOMA FIN SA, préqualifiée, trente-deux actions	<u>32</u>
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Sébastien Coyette, comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Olivier Dewalque, comptable, né le 16 septembre 1968 à Bastogne - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, LAC/2007/ 17796. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007096902/5770/164.

(070108783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

FABS Luxembourg III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.254.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007097780/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03491. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Finvestan, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 107.222.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007044788/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01783. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Invista European Real Estate Trust Sicaf, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.461.

In the year two thousand and seven, on the tenth of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Renaud Graas, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of directors of INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE TRUST SICAF, a Luxembourg investment company with fixed capital (société d'investissement à capital fixe) organised under the form of a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B108.461 (hereafter the Company), pursuant to the resolutions taken by the meeting of the committee of the board of directors of the Company (the Committee) on 10 April 2007 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Committee pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated on 6 June 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - n^o 1047 of 17 October 2005. The articles of incorporation of the Company (the Articles) were amended several times and for the last time on 20 December 2006 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), which deed has not been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C as at this date.

2. The four first paragraphs of article 6 of the Articles read as follows:

«The Company has an issued share capital of one hundred and twenty-nine million eight hundred and forty-four thousand six hundred and thirty-one euro and twenty five cents (EUR 129,844,631.25) consisting of one hundred and three million eight hundred and seventy-five thousand seven hundred and five (103,875,705) Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per Share, all of which Shares have been fully paid up.

The minimum capital shall be as provided by the 2002 Act, i.e. one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-).

The Company shall have an authorised capital of nine hundred fifty-one thousand four hundred forty-seven thousand five hundred and ninety-six euro and twenty-five cents (EUR 951,447,596.25) consisting of seven hundred sixty-one million one hundred and fifty-eight thousand and seventy-seven (761,158,077) Shares of a par value of EUR one euro and twenty-five cents (1.25 euros) per Share.

The authorised and issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendments of these Articles, as prescribed in Article 25 hereof. In addition, the issued capital of the Company may be increased in accordance with Article 8 by the issuance of new Shares up to the amount of the authorised capital. Each time the Board shall so act to render effective, in whole or in part, an increase of the issued capital as authorised by these Articles, the Board shall cause this Article 6 to be amended so as to reflect such increase of capital and shall take or authorise the taking of all necessary action for the purpose of effecting such amendment in accordance with Luxembourg law.»

3. The first paragraph of article 8 of the Articles reads as follows:

«Subject to the provisions of this Article 8, the Board is authorised (i) to issue from time to time additional Shares up to the total authorised capital, by contributions in cash, contributions in kind in whole or in part, within a period starting as of 17 November 2006, and expiring on the fifth anniversary of this date, i.e. on 17 November 2011, and (ii) to determine the conditions of any such increase of capital including, in relation to contributions in cash and in kind, the price per Share and payment terms and terms of delivery, respectively. Any contributions in kind have to be compatible with the investment policy of the Company. Furthermore, such contributions have to be made in accordance with Article 26-1 of the 1915 Act, and thus are subject to a valuation report being established by the auditor of the Company.»

4. Paragraphs 4, 5 and 6 of article 8 of the Articles read as follows:

«The issue price of Shares will be determined according to such policy as the Board may determine from time to time in accordance with the below principles.

Shares may not be issued at a price which is less than their par value. The latest Net Asset Value per Share is hereafter referred to as the «Fair Price».

If the Company offers its Shares for subscription by contribution in cash within the authorisation period referred above at or above Fair Price, the Board is authorised to issue such Shares without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the Shares to be issued.»

5. The Committee, in the Resolutions, resolved inter alia to:

(a) increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital of the Company in accordance with articles 6 and 8 of the Articles and the prospectus of the Company, from one hundred and twenty-nine million eight hundred and forty-four thousand six hundred and thirty-one euro and twenty-five cents (EUR 129,844,631.25) to one hundred and forty-two million eight hundred and twenty-nine thousand ninety-three euro and seventy-five cents (EUR 142,829,093.75), by issuing ten million three hundred and eighty-seven thousand five hundred and seventy (10,387,570) redeemable ordinary shares (the New Shares) to CAZENOVE NOMINEES LIMITED (00294704), the nominee of JPMorgan CAZENOVE LIMITED (04153386), a company incorporated under the laws of England with registered

Office at 20, Moorgate, London EC2R 6DA, UK (the Subscriber), the New Shares having been subscribed for and fully paid up in cash by the Subscriber (the Capital Increase),

(b) increase the share premium account of the Company by an amount of twenty million eight hundred and thirty-seven thousand four hundred and sixty-five euro and forty-two cents (EUR 20,837,465.42) further to the Capital Increase;

(c) waive the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Shares for the purpose of the Capital Increase and in accordance with article 32-3(5) of the act dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the 1915 Act) and the Articles, and

(d) appoint and empower Maître Renaud Graas, lawyer, with full power of substitution, to appear as the representative of the Board before a Luxembourg notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend the first and the third paragraph of article 6 of the Articles and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

6. All the New Shares having been subscribed and fully paid up in cash by the Subscriber, the total sum of thirty-three million eight hundred and twenty-one thousand nine hundred and twenty-seven euro and ninety-two cents (EUR 33,821,927.92) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

7. The contribution in cash so made in an amount of thirty-three million eight hundred and twenty-one thousand nine hundred and twenty-seven euro and ninety-two cents (EUR 33,821,927.92) to the Company is allocated to the nominal share capital account of the Company for an amount of twelve million nine hundred and eighty-four thousand four hundred and sixty-two euro and fifty cents (EUR 12,984,462.5) whereas the share premium account is increased by an amount of twenty million eight hundred and thirty-seven thousand four hundred and sixty-five euro and forty-two cents (EUR 20,837,465.42) further to the Capital Increase.

8. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital:

(i) the first paragraph of Article 6 of the Articles is amended so as to read as follows:

«The Company has an issued share capital of one hundred and forty-two million eight hundred and twenty-nine thousand ninety-three euro and seventy-five cents (EUR 142,829,093.75) consisting of one hundred and fourteen million two hundred and sixty-three thousand two hundred and seventy-five (114,263,275) Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per Share, all of which Shares have been fully paid up.»

(ii) the third paragraph of Article 6 of the Articles is amended so as to read as follows:

«The Company shall have an authorised capital of nine hundred and thirty-eight million four hundred and sixty-three thousand one hundred and thirty-three euro and seventy-five cents (938,463,133.75) consisting of seven hundred and fifty million seven hundred seventy thousand five hundred and seven (750,770,507) Shares of a par value of EUR one euro and twenty-five cents (1.25 euros) per Share.»

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand five hundred euro (6,500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le dix avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Renaud Graas, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE TRUST SICAF, une société d'investissement à capital fixé de droit luxembourgeois organisée sous la forme d'une société anonyme, avec siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.461 (ci-après la

Société), conformément aux résolutions prises par le comité du conseil d'administration de la Société (le Comité) en date du 10 avril 2007 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal des Résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant le Comité conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée en date du 6 juin 2005 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N^o 1047 du 17 octobre 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 20 décembre 2006 suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, à ce jour non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Les quatre premiers paragraphes de l'article 6 des Statuts ont la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-neuf millions huit cent quarante-quatre mille six cent trente et un euros et vingt-cinq cents (129.844.631,25 EUR), représenté par cent trois millions huit cent soixante-quinze mille sept cent cinq (103.875.705) Actions ayant chacune une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) par Action, toutes ces Actions ayant été totalement libérées.

Le capital minimum est fixé conformément à la Loi de 2002, c'est-à-dire à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR).

Le capital autorisé de la Société est fixé à neuf cent cinquante et un millions quatre cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et vingt-cinq cents (951.447.596,25 EUR), représenté par sept cent soixante et un millions cent cinquante-huit mille soixante-dix-sept (761.158.077) Actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) par Action.

Le capital autorisé et souscrit de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts, tel que prévu par l'article 25 des présents statuts. En outre, le capital libéré de la Société peut être augmenté conformément à l'article 8 par l'émission de nouvelles Actions à concurrence du montant du capital autorisé. A chaque fois que le Conseil d'Administration agira de la sorte pour rendre effective, en tout ou en partie, une augmentation du capital souscrit tel que prévu par les présents Statuts, le Conseil d'Administration fera procéder à la modification du présent article 6 afin de refléter cette augmentation de capital et entreprendra ou autorisera à entreprendre toutes démarches nécessaires en vue de procéder à cette modification conformément à la législation luxembourgeoise.»

3. Le premier paragraphe de l'article 8 des présents Statuts a la teneur suivante:

«Conformément aux dispositions du présent article 8, le Conseil d'Administration est autorisé (i) à émettre de nouvelles Actions à concurrence du montant total du capital autorisé, par des apports en numéraire, des apports en nature en tout ou en partie, dans une période commençant le 17 novembre 2006 et expirant au cinquième anniversaire de cette date, c'est-à-dire le 17 novembre 2011, et (ii) à déterminer les conditions de cette augmentation de capital y compris, en ce qui concerne les apports en numéraire et en nature, le prix par Action et les conditions de paiement et de livraison respectivement. Tous apports en nature doivent être compatibles avec la politique d'investissement de la Société. En outre, ces apports doivent être faits conformément à l'article 26-1 de la Loi de 1915, et sont dès lors soumis à un rapport d'évaluation à établir par le réviseur d'entreprises de la Société.»

4. Les paragraphes 4, 5 et 6 de l'article 8 des Statuts ont la teneur suivante:

«Le prix d'émission des Actions est déterminé conformément à la politique déterminée par le Conseil d'Administration conformément aux principes ci-dessous.

Les Actions ne peuvent être émises à un prix inférieur à leur valeur nominale. La dernière Valeur Nette d'Inventaire par Action est désignée ci-après comme le «Prix Equitable».

Si la Société offre ses Actions pour souscription par un apport en numéraire pendant la période d'autorisation visée ci-dessus à un prix égal ou supérieur au Prix Equitable, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre ces Actions sans réserver aux Actionnaires existants un droit de souscription préférentiel pour souscrire aux Actions à émettre.»

5. Le Comité, dans les Résolutions, décide entre autres:

(a) d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé de la Société conformément aux articles 6 et 8 des Statuts et au prospectus de la Société, de cent vingt-neuf millions huit cent quarante-quatre mille six cent trente et un euros et vingt-cinq cents (129.844.631,25 EUR) à cent quarante-deux millions huit cent vingt-neuf mille quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze cents (142.829.093,75 EUR) par l'émission de dix millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-dix (10.387.570) actions ordinaires rachetables (les Nouvelles Actions) à CAZENOVE NOMINEES LIMITED (00294704), en tant que «nominee» de JPMorgan CAZENOVE LIMITED (04153386), une société de droit anglais dont le siège social est sis au 20, Moorgate, London EC2R 6DA, UK (le Souscripteur), les Nouvelles Actions ayant été souscrites et entièrement libérées par le Souscripteur (l'Augmentation de Capital):

(b) d'allouer un montant de vingt millions huit cent trente-sept mille quatre cent soixante-cinq euros et quarante-deux cents (20.837.465,42 EUR) au compte «prime d'émission» de la Société suite à l'Augmentation de Capital;

(c) de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société à l'émission de Nouvelles Actions à l'égard de l'Augmentation de Capital et conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et aux Statuts, et

(d) de nommer et mandater Maître Renaud Graas, avocat, avec pouvoir de substitution, avocat à la Cour, avec tout pouvoir de substitution, pour comparaître en tant que représentant du Conseil d'Administration devant un notaire luxembourgeois pour enregistrer l'augmentation du capital social de la Société ainsi effectuée sous forme notariée, pour modifier les premier et troisième paragraphes de l'article 6 des Statuts et effectuer toutes formalités et entreprendre toutes démarches qui s'avèrent nécessaires et appropriées dans ce cadre.

6. Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées par le Souscripteur, la somme totale de trente-trois millions huit cent vingt et un mille neuf cent vingt-sept euros et quatre-vingt-douze cents (33.821.927,92 EUR) est à la disposition de la Société, la preuve de cela ayant été remise au notaire soussigné.

7. L'apport en numéraire ainsi effectué d'un montant de trente-trois millions huit cent vingt et un mille neuf cent vingt-sept euros et quatre-vingt-douze cents (33.821.927,92 EUR) à la Société est alloué d'une part au capital social de la Société pour un montant de douze millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-deux euros et cinquante cents (12.984.462,50 EUR) et d'autre part au compte «prime d'émission» de la Société pour un montant de vingt millions huit cent trente-sept mille quatre cent soixante-cinq euros et quarante-deux cents (20.837.465,42 EUR) suite à l'Augmentation de Capital.

8. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société ci-dessus:

(i) le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts est modifié afin d'avoir la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-deux millions huit cent vingt-neuf mille quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze cents (142.829.093,75 EUR) représenté par cent quatorze millions deux cent soixante-trois mille deux cent soixante-quinze (114.263.275) Actions ayant chacune une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) par Action, toutes ces Actions ayant été totalement libérées.»

(ii) Le troisième paragraphe de l'article 6 des Statuts est modifié afin d'avoir la teneur suivante:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à neuf cent trente-huit millions quatre cent soixante-trois mille cent trente-trois euros et soixante-quinze cents (938.463.133,75 EUR), représenté par sept cent cinquante millions sept cent soixante-dix mille cinq cent sept (750.770.507) Actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) par Action.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ six mille cinq cents (6.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Graas, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 11 avril 2007, REM/2007/797. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007096923/5770/217.

(070108835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Bee Master Holding BV, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 91.822.

Siège sociale: La Haye

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007043618/506/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01763. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 18 juillet 2007

- 1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de 3 à 5.
- 2) M. Helmut Pressl, Homme d'affaires, né le 3 août 1963 à Windischeschenbach (Allemagne), résidant à Am Mühlgraben 75, 63263 Neu-Isenburg, Allemagne, a été nommé Gérant pour une période illimitée.
- 3) M. Johann Löttner, Homme d'affaires, né le 3 août 1963 à Weitersfelden (Autriche), résidant à Roseggerstr 3, 65779 Kelkheim, Allemagne, a été nommé Gérant pour une période illimitée.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- M. Lars Frankfelt,
- M. Russell Perchard,
- M. Pascal Leclerc,
- M. Helmut Pressl, et
- M. Johann Löttner.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEMATIC HOLDING S.à.r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007097996/1649/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11571. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Exporun Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8476 Eischen, 3, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 130.567.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le trois juillet

Par devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1.- Madame Ewa Matyaszyk, employée, née le 30 juillet 1980 à Koscian (Pologne), demeurant à P-64-000 Koscian, Zielona 17.
- 2.- Monsieur Michaël Nisen, employé, né 15 février 1980 à Bastogne, demeurant à B-6600 Bastogne, rue du Bois d'Hazy, 200.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EXPORUN SàRL.

Art. 2. Le siège social de la société est établi sur la commune de Hobscheid.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, et des succursales pourront être créées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil économique.

L'activité de conseil économique consiste dans la prestation de services et de conseils en matière d'import-export, d'économie politique et d'économie d'entreprise ainsi qu'en gestion d'entreprise et toute prestation de services annexes ou complémentaires ayant un rapport avec l'activité de conseil économique.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'alinéation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées. Elle pourra également exercer l'activité immobilière pour compte propre

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,00 EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,00 EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Madame Ewa Matyaszyk, prénommée, cinquante parts	50
2.- Monsieur Michaël Nisen, prénommé, cinquante parts	50
Total des parts: Cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,00 EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instruisant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

En tant que simple mandataire de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Le premier exercice se terminera le 31 décembre 2008

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le 16 août 2007 pour finir le 31 décembre 2008.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.600 EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-Eischen (Hobscheid), 3, rue de Steinfort

2.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

3.- L'assemblée générale désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michaël Nisen, né à Bastogne le 15 février 1980, demeurant à B-6600 Bastogne, rue du Bois d'Hazy, 200 au titre de gérant technique.

- Madame Ewa Matyaszyk, née le 30 juillet 1980 à Koscian, demeurant à 64-000 Koscian, Zielona 17 au titre de gérante administrative.

Vis-à-vis des tiers la société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique ou par la signature isolée du gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Nisen, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 juillet 2007 - WIL/2007/534. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juillet 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007098186/2724/130.

(070110120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Parkway GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.969.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of June.

Before Us, Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

WHITE HORSE HOLDINGS UK B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands and having its registered office at 4, Bouwerij, NL-1185 XX, Amselveen, Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Jean-Marc Ueberecken, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 14 June 2007,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, is the sole shareholder of PARKWAY GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 80969, incorporated pursuant to a notarial deed on 27 February 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 October 2001, number 855. The articles of incorporation have been amended for the last time by a notarial deed on 14 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 23 November 2004, number 1195 (hereafter the «Company»).

The appearing party, represented as aforementioned, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to change the financial year of the Company in order for it to start on the nineteenth of June of each year and to end on the eighteenth of June of the following year.

The financial year having started on 1 November 2006 will end on 18 June 2007.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend articles 20 and 21 of the articles of incorporation of the Company which shall be read as follows:

« **Art. 20.** The Company's financial year starts on the nineteenth of June of each year and ends on the eighteenth of June of the following year.»

« **Art. 21.** Each year, on the eighteenth of June, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxy holder appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WHITE HORSE HOLDINGS UK B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social au 4, Bouwerij, NL-1185 XX, Amselveen, Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Jean-Marc Ueberecken, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 juin 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le représentant de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour

être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, est la seule associée de PARKWAY GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80 969, constituée suivant acte notarié en date du 27 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 8 octobre 2001, numéro 855 (ci après la «Société»). Les Statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte notarié de date du le 14 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 novembre 2004, numéro 1195 (ci après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'année sociale de la Société afin que celle-ci débute le dix-neuf juin de chaque année et se termine le dix-huit juin de l'année suivante.

L'année sociale ayant commencée le 1^{er} novembre 2006 se terminera le 18 juin 2007.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier les articles 20 et 21 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 20.** L'année sociale de la Société commence le dix-neuf juin de chaque année et se termine le dix-huit juin de l'année suivante.»

« **Art. 21.** Chaque année, au dix-huit juin, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007. LAC/2007/13585. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007098200/7241/86.

(070110161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Balsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.322.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 21 mai 2007

1. les actionnaires acceptent la démission de ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098102/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02967. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Imperial Shipping GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 15A, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 59.931.

Im Jahre zweitausend und sieben, am zweiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IMPERIAL REEDEREI GmbH, mit Sitz in D-47119 Duisburg, Dr.-Hammer-Straße 49, eingetragen im Handelsregister von Duisburg (Deutschland) unter der Nummer HRB 6427, vertreten durch Herrn Rainer Tadsen, Rheinpatentinhaber, geschäftsansässig in L-6617 Wasserbillig, 15A, route d'Echternach,

aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Duisburg am 15. Mai 2007, welche Vollmacht von dem Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Die Erschienenene ist alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung IMPERIAL SHIPPING GmbH, mit Sitz in Wasserbillig, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Alphonse Lentz, mit damaligem Amtssitz in Remich, am 10. Juli 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 556 vom 9. Oktober 1997 und deren Statuten zuletzt abgeändert wurden, gemäß Urkunde aufgenommen durch amtierenden Notar am 11. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2151 vom 17. November 2006, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 59.931.

Die Gesellschaft hat ein Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), vollständig eingezahlt und welche bisher gehalten wurden durch die vorgenannte IMPERIAL REEDEREI GmbH.

Alsdann erklärt die vorgenannte Komparentin, hier vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse zu fassen:

Erster Beschluss

Es wird beschlossen das Gesellschaftsjahr abzuändern welches von nun vom 1. Juni eines jeden Jahres bis zum 31. Mai des darauf folgenden Jahres laufen soll und nicht mehr wie bisher vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Demzufolge wird das am 1. Januar 2007 begonnene Geschäftsjahr ausnahmsweise am 31. Mai 2007 enden.

Bezugnehmend auf den zuvor gefassten Beschluss lautet Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft von nun an wie folgt:

« **Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juni eines jeden Jahres und endet am 31. Mai des darauf folgenden Jahres.»

Zweiter Beschluss

Gemäß beglaubigtem Handelsregisterauszug vom 25. April 2007 der ehemaligen HANIEL REEDEREI HOLDING GmbH, später IMPERIAL REEDEREI GmbH, welche nun aufgelöst ist (Amtsgericht Duisburg HRB 1286), sowie beglaubigtem Handelsregisterauszug vom 25. April 2007 der ehemaligen HANIEL REEDEREI GmbH dann IMPERIAL REEDEREI & SPEDITION GmbH und jetzt IMPERIAL REEDEREI GmbH (Amtsgericht Duisburg HRB 6427) und gemäß § 2, Ziffer 1, Ziffer 3 lit. e) des Ausgliederungs- und Übernahmevertrages des schweizerischen Notars Dr. Alexander Gutmans, Basel, vom 23. Oktober 2006, A. Prot. 2006/334 wird folgendes festgestellt:

1) Die alleinige Gesellschafterin der IMPERIAL SHIPPING GmbH, nämlich die HANIEL REEDEREI HOLDING GmbH hat zunächst ihren Namen in IMPERIAL REEDEREI GmbH geändert (siehe Handelsregisterauszug). Anschließend wurde diese Gesellschaft aufgelöst.

2) Laut § 2, Ziffer 1, Ziffer 3 lit. e) des Ausgliederungs- und Übernahmevertrages des schweizerischen Notars Alexander Gutmans hat die IMPERIAL REEDEREI GmbH (Amtsgericht Duisburg HRB 1286) vor ihrer Auflösung ihre Geschäftsanteile an der IMPERIAL SHIPPING GmbH sämtlich auf die ehemalige IMPERIAL REEDEREI & SPEDITION GmbH und jetzige IMPERIAL REEDEREI GmbH (Amtsgericht Duisburg HRB 6427) übertragen. Die Übertragung wurde mit Eintragung im Handelsregister am 14. November 2006 wirksam.

3) Somit wird festgestellt, dass die jetzige IMPERIAL REEDEREI GmbH (Amtsgericht Duisburg HRB 6427) seit dem 14. November 2006 alleinige Gesellschafterin der IMPERIAL SHIPPING GmbH ist.

Eine Kopie des Ausgliederungs- und Übernahmevertrages liegt dem instrumentierenden Notar vor.

Die beiden beglaubigten Handelsregisterauszüge, welche von dem Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Tadsen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007, REM/2007/1261. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007098165/5770/63.

(070110309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

EAVF BEN Saarbruecken 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.579.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of July,
Before us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

NAIRE (MANAGEMENT) S.A. a company incorporated in the British Virgin Islands, having its Registered Office at 2nd Florr, Abbott Building, Road Town, Tortola,

here represented by Mrs Christelle Mathieu, private employee, residing professionally in 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on July, 18th 2007.

Said proxy after being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as fore-said, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is EAVF BEN SAARBRUECKEN 1 S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form what so ever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management and the development of all real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the

remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The Company shall be managed by a board of managers who need not be shareholders of the Company and who are appointed either as an A manager or as a B manager with at least one A and one B director (the «Board of Directors»).

The Board of Managers will be elected by the shareholders of the Company at a general meeting. The number of the managers as well as their remuneration and the term will be determined by the general meeting of the company

The company will be bound towards third parties by a jointly signature of a manager «A» and a manager «B»; or by the joint signature or the single signature of any person(s) to whom such signatory powers have been granted by the unanimous vote of the Board of Directors.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

The members may vote in a circular resolution, by letter, fax or video-conference. Such a written decision is only valid if it is taken and approved by all the members.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1 and ends on December 31 of the same year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

Subscription and payment

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to by the sole member NAIRE (MANAGEMENT) S.A. prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1,250.- EUR

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected:

as A manager:

- KARIAN S.à r.l., a Limited Liability Company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.576.

as B manager:

- DOMELS S.à r.l., a Limited Liability Company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.715.

Towards third parties the company shall be bound by the joint signature of an A and a B Manager.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

NAIRE (MANAGEMENT) SA une société soumise aux lois des Iles Vierges Britannique avec siège social à 2nd Floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par Mme Christelle Mathieu, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 juillet 2007

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales. La société prend la dénomination de EAVF BEN SAARBRUECKEN 1 S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance, actionnaires ou non, nommés soit en tant que Gérant «A» soit en tant que Gérant «B» avec au moins un Gérant «A» et un Gérant «B» («le Conseil de Gérance»).

Le Conseil de Gérance sera nommé par les actionnaires lors d'une assemblée générale. Le nombre des Gérants ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

La Société sera engagée envers des parties tierces par la signature conjointe d'un Gérant «A» et d'un Gérant «B» ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été accordé par une décision unanime du Conseil de Gérance.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les associés peuvent voter par vote circulaire par lettre, fax, ou visioconférence. Une telle décision sera uniquement valable si elle a été prise et approuvée par tous les associés.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription et paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, NAIRE (MANAGEMENT) S.A., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.250,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

L'associée unique prédésignée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de:

gérant de catégorie A:

- KARIAN S.à r.l., une société à responsabilité Limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg ayant pour numéro B 104.576

gérant de catégorie B:

- DOMELS S.à r.l., une société à responsabilité Limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg ayant pour numéro B 104.715

Vis-à-vis de tiers la société sera engagée par la signature sociale conjointe d'un gérant de catégorie A et B.

Les mandats des gérants sont établis pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Mathieu, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007. Relation LAC/2007/18748. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} août 2007.

M. Decker.

Signé par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Référence de publication: 2007098180/206/244.

(070110276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Prism Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.477.

—
In the year two thousand and seven, on the thirteenth of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PRISM INVEST Sàrl, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124,477, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on February 5, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 695 of April 24, 2007 (the Company).

There appeared:

(1) Mr Robert Whitton, company director, born on 5 October 1962 in Romford, residing at 6 Gidea Close, Romford RM2 5 NP, United Kingdom, hereby represented by Mr Baudouin Mathieu, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 12, 2007;

(2) Mr Stuart Le Gassick, company director, born on 3 December 1944, in Hampton, residing at 34 Eaton 6 Gidea Close, Romford RM2 5NP, United Kingdom, hereby represented by Mr Baudouin Mathieu, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 12, 2007;

(3) Mr Mark Tagliaferri, company director, born on 2 February 1963 in Orange, New Jersey, residing at Second floor, flat 2, 105 Cadogan Gardens, London, SW3 2 RF, United Kingdom, hereby represented by Mr Baudouin Mathieu, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 12, 2007;

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 100 (one hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to reduce the nominal value of the shares of the Company from one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each to one euro cent and twenty-five (EUR 0.0125) each and acknowledgment that, as a consequence thereof, the share capital of the Company set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) will be represented by one million (1,000,000) shares having a nominal value of one euro cent and twenty-five (EUR 0.0125) each.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above reduction of the nominal value of the shares of the Company.

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the reduction of the nominal value of the Company's shares with power and authority to any manager of the Company, any employee of CITCO (LUXEMBOURG) S.A. and any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the share register of the Company.

4. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the nominal value of the shares of the Company from one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each to one euros cent and twenty-five (EUR 0.0125). The Shareholders further resolve to acknowledge that, as a result of said reduction, the share capital of the Company set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) will be represented by one million (1,000,000) shares having a nominal value of one euro cent and twenty-five (EUR 0.0125) each.

As a result of the above, the Shareholders have the ownership of one million (1,000,000) shares in the share capital of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one million (1,000,000) share quotas of one euro cent and twenty-five (EUR 0.0125) each.»

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the reduction of the nominal value of the Company's shares with power and authority to any manager of the Company, any employee of CITCO (LUXEMBOURG) S.A. and any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven hundred euros (EUR 700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PRISM INVEST SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.477, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N ° 695 du 24 avril 2007 (la Société).

Ont comparu:

(1) M. Robert Whitton, directeur de sociétés, né le 2 octobre 1962 à Romford, Royaume Uni, demeurant au 6 Gidea Close, Romford RM2 5 NP, Royaume Uni, ici représenté par M. Baudouin Mathieu, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juin 2007;

(2) M. Stuart Le Gassick, directeur de sociétés, né le 3 décembre 1944 à Hampton, Royaume Uni, demeurant au 34 Eaton 6 Gidea Close, Romford RM2 5 NP, Royaume Uni, ici représenté par M. Baudouin Mathieu, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juin 2007;

(3) M. Marc Tagliaferri, directeur de sociétés, né le 2 février 1963 à Orange, New Jersey, demeurant au deuxième étage, Apt 2, 105 Cadogan Gardens, London, SW3 2 RF, Royaume Uni, ici représenté par M. Baudouin Mathieu, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juin 2007;

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que l'acte.

Les parties, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les 100 (cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Décision de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) à un euro cent vingt-cinq (0,0125 EUR) et constatation que, en conséquence, le capital social de la Société fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) sera représenté par un million (1.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale de un euro cent vingt-cinq (0,0125 EUR) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société ci-dessus.

3. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout employé de CITCO (LUXEMBOURG) S.A. et tout avocat ou employé de Loyens Winandy afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société.

4. Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) à un euro-cent vingt-cinq (0,0125 EUR). Les Associés décident de constater que, en conséquence, le capital social

de la Société fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) sera représenté par un million (1.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale un euro-cent vingt-cinq (0,0125 EUR) chacune.

En conséquence de ce qui précède, les Associés sont propriétaires de un million (1.000.000) de parts sociales dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter la décision ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales de un euro-cent vingt-cinq (0,0125 EUR) chacune.»

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout employé de CITCO (LUXEMBOURG) S.A. et à tout avocat ou employé de Loyens Winandy afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Mathieu, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, LAC/2007/13152. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007098163/5770/141.

(070110396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Arcelor Profil Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.983.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006 tenue le 16 mars 2007

5. L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 15 juin 2006, de Monsieur Patrick Dury avec adresse professionnelle au 11, rue du Commerce L-1351, Luxembourg. Monsieur Patrick Dury remplace Monsieur Norbert Conter qui a démissionné avec effet au 15 juin 2006. Monsieur Patrick Dury achèvera le mandat de Monsieur Norbert Conter, mandat qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 septembre 2006, de Monsieur Arnaud Poupart-Lafarge avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté. Monsieur Poupart-Lafarge remplace Monsieur Jacques Chabanier qui a démissionné avec effet au 10 mars 2006. Monsieur Arnaud Poupart-Lafarge achèvera le mandat de Monsieur Jacques Chabanier, mandat qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 septembre 2006, de Monsieur Dimitri Van den Ende avec adresse professionnelle au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Monsieur Van den Ende remplace Monsieur Guy Weicherding qui a démissionné avec effet au 30 juin 2006. Monsieur Dimitri Van den Ende achèvera le mandat de Monsieur Guy Weicherding, mandat qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 septembre 2006, de Monsieur Gérard Stoll avec adresse professionnelle au 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette. Monsieur Gérard Stoll remplace Monsieur Robert Engel qui a démissionné avec effet au 1er

septembre 2006. Monsieur Gérard Stoll achèvera le mandat de Monsieur Robert Engel, mandat qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 13 décembre 2006, de Monsieur Paul Junck avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg. Monsieur Paul Junck remplace Monsieur Roland Junck qui a démissionné avec effet au 13 décembre 2006. Monsieur Paul Junck achèvera le mandat de Monsieur Roland Junck, mandat qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 13 décembre 2006, de Monsieur Christian Zeyen avec adresse professionnelle à ARCELOR PROFIL LUXEMBOURG S.A., site de Differdange, L-4503 Differdange. Monsieur Christian Zeyen remplace Monsieur Romain Henrion qui a démissionné avec effet au 13 décembre 2006. Monsieur Christian Zeyen achèvera le mandat de Monsieur Romain Henrion, mandat qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2008:

Le 17 juillet 2007.

Pour extrait conforme

J.-M. Dengler / N. Reuter

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007098143/571/44.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03346. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Alstrat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 80.306.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Guy De Clercq, demeurant 30, avenue George V, F-75008 Paris, Monsieur Michel Palu, demeurant 29, route de Pré-Bois, CH-1215 Geneve, Monsieur Pierre Castel, demeurant 308, route de Suisse, CH-1298 Celigny, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098346/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03906. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Paganini Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 37.323.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 18 mai 2007

1. les actionnaires acceptent la démission de ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098087/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02850. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.